



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 43040

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'amélioration de la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) par le biais de la télémédecine. Il y a moins d'un an, un système innovant a été mis en place entre Limoges et Brive afin d'améliorer la prise en charge des AVC. Chaque année en Limousin, environ 2 500 personnes sont hospitalisées pour un AVC, et 650 en décèdent. Il s'avère que le temps est un facteur essentiel dans la prise en charge des AVC : les médecins ont environ quatre heures trente pour intervenir, depuis l'apparition des premiers symptômes. La télémédecine permet alors de raccourcir les délais de prise en charge, en mutualisant les moyens, notamment pour les hôpitaux éloignés des grands centres urbains. C'est pourquoi les urgences de Brive sont en liaison permanente, depuis un an, avec les services de soins intensifs neurovasculaires du CHU de Limoges. L'AVC représente en termes de morbidité et de mortalité au sein des maladies cardio-neurovasculaires la première cause de handicap acquis de l'adulte, la deuxième cause de démence, la troisième cause de mortalité chez les hommes et la deuxième chez les femmes. On compte 130 000 nouveaux cas par an en France. À l'échelle de la région Lorraine, on relève 5 800 décès dus chaque année aux pathologies cardio-neurovasculaires et qui représentent 28 % des décès lorrains. Le taux régional comparatif reste supérieur au taux national. Ainsi, il s'agit de la première cause de mortalité chez les femmes lorraines et de la deuxième cause de mortalité tous sexes confondus en Lorraine. 23,5 % des décès liés à une maladie cardiovasculaire sont liés à une maladie vasculaire cérébrale (1 363 décès par an). Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage une promotion des dispositifs de prise en charge innovants tels que les dispositifs de télémédecine, notamment en Lorraine.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43040

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11904